



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Le directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur le maire de Saint-Cyprien
Mairie de Saint-Cyprien
Place Jean Ladignac
24220 Saint-Cyprien

Bordeaux, le 11 JAN. 2020

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

Site de Bordeaux
Pôle Patrimoines et Architecture

Affaire suivie par : Xavier Clarke de Dromantin

☎ 05 57 95 02 53

✉ xavier.clarke@culture.gouv.fr

Monsieur le maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après, les conclusions émises par la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture lors de sa réunion du 11 décembre 2019 au sujet de la création de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de saint-Cyprien.

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture donne un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés, au projet de transformation de la ZPPAUP de Saint-Cyprien (Dordogne) en Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), sous réserve de la prise en compte des recommandations suivantes :

- *Rapport de présentation : préciser la justification des limites retenues pour qualifier le caractère remarquable du site et les enjeux patrimoniaux et paysagers associés à cette délimitation.*
- *Zonage : étudier une délimitation intégrant les parties isolées à l'intérieur du périmètre du site patrimonial remarquable.*
- *Règlement : détailler les règles d'insertion paysagères des constructions neuves dans le secteur SP à partir des enjeux de préservation développés dans le rapport de présentation.*
- *Rendre moins lisibles les Zones de Présomption archéologiques*
- *Supprimer les ambiguïtés graphiques (courbes de niveau / murets).*

Je vous rappelle que ces conclusions devront figurer dans le dossier qui sera soumis à l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine
et par délégation
Pour le directeur régional des affaires culturelles
Le conseiller pour l'architecture

Xavier CLARKE de DROMANTIN

Copie : UDAP de Dordogne.
Bureau d'études Gheco

Site de Bordeaux : 54 rue Magendie - CS 41229 - 33074 BORDEAUX Cedex - Téléphone 05 57 95 02 02 - Télécopie 05 57 95 01 25

Site de Limoges : 6 rue Haute de la Comédie - 87036 LIMOGES Cedex - Téléphone 05 55 45 66 00 - Télécopie 05 55 45 66 01

Site de Poitiers : Hôtel de Rochefort - 102 Grand'Rue - BP 553 - 86020 POITIERS Cedex - Téléphone 05 49 36 30 30 - Télécopie 05 49 88 32 02

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drae-Nouvelle-Aquitaine>

